

## Question écrite

### Accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite : Un dossier définitivement enterré ?

Depuis plusieurs législatures, des membres du Conseil de Ville ont tenté d'intervenir pour porter la cause des personnes à mobilité réduite, notamment par rapport à l'accessibilité des bâtiments communaux. A ces différentes occasions, il a été relevé le manque de considération pour cette minorité.

Dans la motion de l'Alternative de gauche en 2018 on peut lire que parmi ces personnes oubliées, il y a celles et ceux qui se déplacent en chaise roulante, mais aussi des personnes âgées en déambulateur, des blessé.e.s en béquilles et des parents qui poussent leur enfant en poussette. A tout moment, chacun.e d'entre nous peut se trouver dans cette situation, de manière temporaire ou non.

Dans la motion du PSCI en 2022 concernant l'aménagement d'un ascenseur à l'Hôtel de ville, il est mentionné qu'en 2003, lorsque des études relatives à la mise en place d'un ascenseur avaient été réalisées, le Conseil de Ville avait décidé de repousser la réalisation de ce projet, le jugeant trop coûteux ainsi que non urgent. Cependant, il avait été souligné qu'il ne devait en aucun cas tomber aux oubliettes.

Dans son préavis du 30 mai 2022, le Conseil communal confirmait sa volonté de créer des conditions propres à faciliter l'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et expliquait avoir déjà reporté cette réalisation à plusieurs reprises car elle pose de nombreux problèmes difficiles à résoudre, notamment pour des raisons patrimoniales et historiques, mais également liés au fait que des interventions importantes sont nécessaires pour réorganiser plusieurs bureaux de l'administration aux différents étages. Le coût de l'investissement, estimé sommairement à plus d'un million de francs, avait aussi conduit le Conseil communal à ne pas considérer cet investissement comme une priorité. Il proposait alors de poursuivre les réflexions en cours dans le but de faire les choix de variantes nécessaires et d'évaluer les investissements et qu'il soumettrait une demande de crédit séparée pour cette installation et les réaménagements de bureaux nécessaires qui ne pourront pas être inclus, vu le montant important prévisible, dans le crédit-cadre relatif à l'entretien des bâtiments communaux. Il proposait ainsi d'accepter la motion dans la mesure où elle demandait le développement d'un projet en vue d'une demande de crédit dans le but de trouver la meilleure solution, tant pour la conservation du bâtiment que pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Dans le crédit d'études de 135'000 CHF accepté par le Conseil de Ville le 28.01.2019 pour l'établissement d'un inventaire des conditions d'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite et la définition des mesures correctives, on peut lire que l'offre de Pro Infirmis prévoyait les prestations suivantes :

- Visite des 50 bâtiments communaux accessibles au public ; les immeubles de logements uniquement, le hangar de la Voirie, les bâtiments voués à démolition à court terme et les locaux techniques exclus ;
- Contrôle de conformité à la norme SIA 500 "Construction sans obstacles", mise en évidence des irrégularités, relevé photographique et rédaction d'un rapport ;
- Proposition de mesures correctives, de solutions de transformation sous forme de descriptifs et de plans ou schémas ;

- Chiffrage du coût des travaux de transformation, précision +/- 25 % ;
- Rapport final, proposition d'une marche à suivre, d'une hiérarchisation des priorités et d'un calendrier des interventions ; ce rapport servira de base pour une future demande de crédit-cadre pour les travaux d'adaptation.

Aujourd'hui, au vu de ces différents éléments, le groupe CS•POP et Vert·e·s demande au Conseil Communal d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- **Est-il possible de connaître l'inventaire des conditions d'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite citées dans la demande de crédit ?**
- **Existe-t-il une liste des bâtiments communaux encore inaccessibles aux personnes à mobilité réduite**
- **Quelles sont les mesures correctives établies et solutions de transformation ? (Descriptifs, plans, schémas)**
- **Quelles sont les conclusions du rapport de Pro Infirmis ?**
- **Quelles ont été les adaptations faites et dans quels bâtiments communaux depuis 2004?**
- **Quelles sont les perspectives temporelles de mise aux normes de la totalité des bâtiments communaux ?**

Pour le groupe CS•POP et VERT·E·S

Mérene Woudman

M. T. Leprieux da

Vert·e·s









